

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : DE BRUYNE Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 09/09/2022

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : DELIBERATION OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Les espaces naturels de la commune des Omergues sont situés dans un massif à aléa d'incendie de forêt « moyen ».

Conformément au code forestier et à l'arrêté préfectoral n°2013-1472, le maire est responsable à l'échelle de sa commune, de la mise en œuvre et du contrôle des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Afin de renforcer ses moyens d'actions en matière de sensibilisation, la commune désire bénéficier d'un diagnostic homogène et complet sur l'ensemble de la zone à risque de son territoire communal.

Pour cela, elle souhaite pouvoir disposer d'un état des lieux précis de chaque parcelle/bâti exposé(e) au risque d'incendie de forêt et être assistée dans l'information à transmettre aux administrés concernés.

Cette étude est susceptible de bénéficier de subventions à hauteur de 75% du montant total de l'étude. Une subvention de la région SUD PACA à hauteur de 50% avec respect d'un cahier des charges qui conditionne l'obtention de la subvention, une subvention « Etat » à hauteur de 25%.

Caractéristiques de l'étude diagnostic proposée (phase 1 du cahier des charges de la région SUD PACA) :

- information sur l'exposition du risque incendie du territoire communal et de son niveau d'exposition ;
- mise en place d'outils et ressources pour le suivi de son plan de gestion OLD ;
- collecte des données élémentaires nécessaires à l'étude et au calcul des obligations légales de débroussaillage ;
- préparation, proposition d'un courrier de sensibilisation et d'information pour l'ensemble des propriétés soumises à OLD.
- préparation des données (*travail préparatoire sur les données cadastrales, mise en forme géométrique des couches, calcul de l'OLD et réalisation d'un lien avec la matrice cadastrale, calcul des unités de description*) ;
- détermination des secteurs à risque (le périmètre d'intervention s'établira à partir de la zone d'application des OLD ; de laquelle pourront être exclus des terrains agricoles et/ou des terrains bâtis qui, de par leur position topographique et/ou l'organisation urbaine voisine, ne présentent que très peu de vulnérabilité) ;
- établissement d'une base de données synthétique et ergonomique qui servira de source pour informer et suivre les personnes soumises à l'obligation ;

- cartographie des OLD, établissement de fiches diagnostics et des cartes OLD individualisées en format A4 PDF ;
- expertise de terrain individualisée pour les propriétés situées dans les secteurs les plus à risque avec détermination du niveau de conformité et distinction des travaux à mener sur les terrains en pleine propriété de ceux à réaliser sur fonds voisins ;
- alimentation de la base de données source ;
- préparation, proposition des courriers et des cartographies individualisés pour chaque propriétaire diagnostiqué ;
- réalisation d'une permanence par l'ONF en mairie pour accompagner les administrés et répondre aux questions individuellement ;
- information et cartographie des obligations communales afin de pouvoir montrer l'exemple sur l'ensemble de ses bâtiments communaux soumis à OLD mais également sur les voies communales ouvertes à la circulation publiques ;

Cette opération se déroulera sur 24 mois et fait l'objet de la présente demande de subventions.

Engagement de la commune (assistance et prestations non comprises dans le dossier initial phase 1 « diagnostic », qui pourront être intégrés à la phase 2 « mise en œuvre ») :

- diagnostic de terrain des OLD de la voirie communale ;
- aide à la préparation d'un programme pluriannuel des travaux communaux ;
- mise à jour du calcul OLD (prise en compte de nouvelles modifications cadastrales) ;
- préparation d'un courrier de pré-contrôle OLD ;
- prise en compte et traitement des transferts d'obligations ;
- appui technique et administratif sur la gestion des retours des administrés pour la mise en œuvre des travaux. La commune reste l'interlocuteur privilégié ;
- accompagnement technique renforcé des administrés dans la mise en œuvre des travaux ;
- contrôle de l'exécution des OLD en lien avec l'étude réalisée en phase 1 (deux contrôles minimum) ;
- verbalisation et/ou mise en demeure des propriétés non débroussaillées ;
- aide à la mise en œuvre des procédures de travaux d'office ou rédaction des procès-verbaux à destination du procureur.

L'ensemble de ces missions pourra faire l'objet d'un dépôt de dossiers phase 2 (Subventions Etat et région), à l'issue de la première phase.

Le montant pour la réalisation de la phase 1 de cette étude s'élève à 15 996 € HT soit 19 195.2 € TTC. Cette opération peut faire l'objet de subventions de la Région SUD PACA et de l'ETAT.

Le plan de financement prévisionnel pour la première phase est le suivant :

	Montant HT	Montant TTC	Participation
Région SUD PACA	7 998 €	9 597.6 €	50%
ETAT (CFM)	3 999 €	4 798.8 €	25%
Autofinancement	3 999 €	4 798.8 €	25%
TOTAL	15 996 €	19 195.2 €	100%

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la région SUD PACA et de l'ETAT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document.



Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la région SUD PACA et de l'ETAT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 septembre 2022,
Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

